

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 08 FEVRIER 2023 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 02/02/2023
Nombre de procurations : 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire,

Présents : MM., Elie GARCIA-JORDA, Thierry TREBILLON, Cécile VERNET, Vanessa SCHMISSER, Jean-Pierre MIRAGLIA, Astrid WORNER, Patrick VINCENT, Catherine CROCITTI, David REBEYROL, Gilles GRANIER

Absents excusés : MM. Martine LAGUERIE, Christine PANEBOEUF, Jean-Laurent GRANIER  
Alexandrine TAULAIGO

Absents non excusés : MM. néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine CROCITTI été nommée secrétaire

Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (à l'exception de Madame Catherine CROCITTI et Messieurs Patrick VINCENT, David REBEYROL et Gilles GRANIER absents ce jour-là) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2023.

### **SMICTOM Rhône Garrigues**

#### **OBJET : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2023**

Madame Cécile VERNET, conseillère municipale, fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et traitement des ordures ménagères Rhône Garrigues en date du 7 février 2023.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a eu lieu :

- Territoire de plus de 50 662 habitants. C'est un chiffre plutôt stable,
- 37 131 tonnes de déchets sont collectées chaque année,
- Moins d'apport en déchetterie par rapport en 2021 : - 21%,
- 87 % des déchets sont valorisables,
- La presque totalité des prestations sont traités par des marchés publics,
- L'endettement : dettes résiduelles, qui représentent 30.53 €/hab, se termineront en 2028, 2029 et 2039.
- Le personnel du SMICTOM : 10 personnes ETP, soit 3.44 % du budget du Syndicat,
- Suite au départ à la retraite de l'ancienne directrice en octobre 2023, il n'y a pas de nouveau directeur à ce jour.

.../...

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les recettes proviennent essentiellement des taxes ordures ménagères, du soutien des éco-organismes et la valorisation des déchets.

Suite aux nouvelles directives du tri du bac jaune, Madame Cécile VERNET précise qu'il est possible de demander des bacs jaunes plus grands.

## COMMUNE D'ESTEZARGUES

### OBJET : COMITE DES FETES « LOU PELAOU » COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31/01/2023

Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire, rend compte de la réunion organisée avec les membres du Comité des Fêtes le 31 janvier 2023.

- 1) Le bilan moral et financier de l'année 2022 a été remis en mairie. Seule la fête votive est déficitaire (-643.57 €),
- 2) Planning des festivités : ils vont organiser plusieurs repas dans l'année (repas tartiflette, repas choucroute, repas moules/frites, grillades...),
- 3) Pour la fête votive, prévue du 21 au 23 juillet 2023 : Ils souhaiteraient abandonner l'installation des manèges au profit de structures gonflables et de jeux en bois installés sur la Place de la Maire. Les forains actuels sont peu fiables. En 2022, certains ne sont pas venus.

Ils maintiennent la belotte et les concours de boules.

En ce qui concerne le feu d'artifice, et vu les dernières années (vent, sécheresse...), il préfère renoncer au feu d'artifice au profit de quatre manifestations taurines (l'idée serait de les faire arriver au niveau du panneau lumineux/estrade pour que le public puisse se mettre aussi sur la place de la mairie).

Le repas de la fête votive aurait lieu dans la rue du Barri avec bar devant le numéro 3, lieu de domiciliation de la licence IV.

#### Programme de la fête envisagée :

- Vendredi 21 juillet au soir : Apéro/grillades/frites/ DJ,
- Samedi 22 juillet à midi : Apéro/grillades/frites + manifestation taurine (si accord de la mairie),
- Samedi 22 juillet au soir : Apéro/repas avec un traiteur (formule self + camion Pizza)/DJ + manifestation taurine (si accord de la mairie),
- Dimanche 23 juillet à midi Apéro Mousse/ Grillades + manifestation taurine (si accord de la mairie),
- Dimanche 23 juillet au soir Apéro/camion pizza + camion rôtisserie/DJ + manifestation taurine (si accord de la mairie).

La mairie s'occupe de la location des WC autonomes, des conteneurs à ordures ménagères, des manifestations taurines et de la présence de secouristes.

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avis favorable du Conseil Municipal, il est décidé d'accepter la demande de quatre manifestations taurines sur le week-end de la fête votive. Par contre, il semble difficile de faire passer des taureaux dans la rue du Barri. En effet, il n'est pas possible de gérer l'installation du bar, le repas et le DJ avec une manifestation taurine. Il faudra rencontrer la manade pour avoir leurs conseils mais le passage dans la rue de la Fontaine semble la solution la plus sécurisée pour tous.

Il est précisé que les deux agents du service technique ont été prévenu que les congés ne seront pas acceptés la semaine précédente et jusqu'au mardi suivant la fête votive, ce pour des raisons d'organisation.

Le feu d'artifice de juillet est abandonné pour cette année. Il est envisagé de programmer son tir le jeudi 21 décembre 2023 (suite au marché de Noël organisé pour les parents d'élèves avec un vin chaud/chocolat chaud vendu par le Comité des Fêtes). Le tir en décembre 2022 a été apprécié. Par contre, il faudra communiquer plus tôt et plus largement.

### **OBJET : ESCAPADES DE SIGNARGES – LE 28 JUILLET 2023**

Monsieur Thierry TREBILLON, conseiller municipal et Président de la cave coopérative d'Estézargues, précise que « Les Escapades de Signargues » sont prévues le vendredi 28 juillet 2023 sur Estézargues. Les organisateurs réfléchissent à une autre organisation.

Il n'est pas impossible que les quatre villages repartent, en 2023, sur une manifestation annuelle. Monsieur Didier Catuogno demande à ce que soit confirmé cette possibilité au plus tôt à la mairie afin qu'une discussion soit possible sur l'attribution de la subvention annuelle.

### **OBJET : APE « LE ROBINIER » - VIDE GRENIER – LE 14 MAI 2023**

Monsieur Thierry TREBILLON précise également qu'un vide-greniers est en préparation par l'Association des parents d'élèves « le Robinier ». La date fixée est le dimanche 14 mai 2023 sur le parking de la cave coopérative. Les membres de l'association contacteront la mairie pour mettre en place cette organisation.

### **OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION DE L’AGENCE DEPARTEMENTALE DE L’HABITAT ET DU LOGEMENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD**

8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – 8-6 – EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE – N°2023/09

L'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation.

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable ou de s'opposer à l'affiliation au CDG 30 de ce nouvel établissement public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,

VU l'information communiquée par le Président du Centre de Gestion à tous les employeurs locaux affiliés en date du 5 janvier 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** à l'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou les Adjointes à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET D'ASSAINISSEMENT  
AUTORISATION DONNEE POUR ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER LES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023**

- *MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/84 du 14/12/2022-*

7 – FINANCES LOCALES – 7-1- DECISIONS BUDGETAIRES – N°2023/10

VU l'Instruction Budgétaire et comptable M14 et M49,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment, l'article L1612-1,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022/18 en date du 13 avril 2022 modifiée par la délibération n°2022/19 en date du 10 mai 2022 approuvant le vote des budgets primitifs M14 et M49 de l'année 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022/84 en date du 14 décembre 2022 portant autorisation donnée pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023,

VU le courrier de la Préfecture du Gard en date du 19 janvier 2023 demandant la rectification de la délibération précitée suite à une erreur de prise en compte des restes à réaliser 2021 dans les prévisions budgétaires d'investissement 2022,

Monsieur Didier CATUOGNO rectifie les montants des budgets d'investissement votés le 10/05/2022, comme suit :

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Montant des dépenses du Budget Principal 2022 (chapitres 20, 21 et 23 uniquement sur BP + DM hors restes à réaliser 2021) : **416 989 €**,
- Montant des dépenses du Budget d'Assainissement 2022 (chapitres 20, 21 et 23 uniquement sur BP + DM hors restes à réaliser 2021) : **329 027 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article, soit 25 % de :

- **sur le Budget principal** soit 104 247 €,
- **sur le budget assainissement** soit 82 256 €.

### A – BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement rectifiées du BUDGET PRINCIPAL concernées sont les suivantes :

PROGRAMME	IMPUTATION	CREDITS OUVERTS EN 2022 (sans RAR)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>23 110 €</b>	<b>5 778 €</b>
Zonage pluvial	202-123	3 210 €	803 €
Elaboration du PLU	202-141	17 400 €	4 350 €
Voirie	2031-91	2 500 €	625 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>393 879 €</b>	<b>98 469 €</b>
Aménagement jardin du Forgeron	2128-98	10 152 €	2 538 €
Hôtel de ville – aménagements de bâtiments	21311-104	3 800 €	950 €
Bâtiments scolaires - aménagements de bâtiments	21312-99	10 000 €	2 500 €
Autres bâtiments publics	21318-104	700 €	175 €
Installations générales – aménagements des bâtiments - Maison du Barri	2135-146	47 800 €	11 950 €
Voirie – calade de Pourchon	2151-145	5 000 €	1 250 €
Voirie	2151-91	168 500 €	42 125 €
Installations de voirie	2152-91	10 000 €	2 500 €
Autres réseaux – travaux d'enfouissement	21538-117	21 670 €	5 417 €
Autres réseaux – gestion des eaux pluviales	21538-123	4 000 €	1 000 €
Autres matériels et outillage – services techniques	21578-100	9 000 €	2 250 €
Autres matériels et outillage de voirie – signalétique	2158-107	2 657 €	664 €
Autres installations – signalétique	2158-113	2 500 €	625 €
Mobilier – bibliothèque	21784-143	500 €	125 €

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Illuminations	2181-115	3 000 €	750 €
Matériel de transport	2182-147	26 400 €	6 600 €
Matériel de bureau et matériel informatique	2183-121	2 200 €	550 €
Mobilier	2184-121	4 000 €	1 000 €
Autres immobilisations corporelles	2188-144	62 000 €	15 500 €

### **B – BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

Les dépenses d'investissement du BUDGET D'ASSAINISSEMENT concernées sont les suivantes :

PROGRAMME	IMPUTATION	CREDITS OUVERTS EN 2022 (sans RAR)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP
<b>21 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>329 027 €</b>	<b>82 256 €</b>
Renouvellement des réseaux	2158-10	329 027 €	82 256 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire et les adjoints délégués à rectifier la délibération n°2022/84 du 14 décembre 2022 afin d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et assainissement de l'exercice 2022 avant le vote du budget primitif 2023, soit :
  - **sur le Budget principal** soit 104 247 €,
  - **sur le budget assainissement** soit 82 256 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire et les adjoints délégués à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

### **OBJET : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DES BIENS**

2 – URBANISME -- 2-3 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN -- N°2023/11

Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au Droit de Préemption Urbain, soit :

- Le terrain cadastré AD 445 pour une superficie de 100 m<sup>2</sup>,
- La maison d'habitation AD 102 pour une superficie de 132 m<sup>2</sup>.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas acquérir les biens cités ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou les Adjointes à signer tous les documents afférents à ce dossier.

.../...

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES PRIS EN APPLICATION DE LA DELEGATION DES MARCHES PUBLICS (Délibération n°2022/54 du 12/10/2022)

Monsieur Didier CATUOGNO, rend compte des marchés signés dernièrement :

- PROELEC30 : devis de la climatisation de l'école : 19 343.50 €HT,
- CC PONT DU GARD : devis pour l'extension d'une barrière de l'aire de jeux : 1 144.75 €HT,
- CABINET TERRITOIRES AVOCATS : Renouvellement de la convention d'assistance juridique au 1/1/2023 : 1 242.40 €HT,
- HENRI JULIEN : acquisition de matériels dans le cadre de l'obtention de la subvention « Plan de relance » : 919.36 €HT,
- HORECA Partner : acquisition d'un nouveau four mixte 12 niveaux et de ses accessoires dans le cadre de l'obtention de la subvention « Plan de relance » : 4 541.25 €HT.

## OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS CHEMIN DE LA QUEIRADE

Messieurs David REBEYROL et Elie GARCIA-JORDA rendent compte des derniers travaux d'enfouissement du réseau sec (Electricité – Eclairage public – Télécom) du Chemin de la Queirade.

Ils précisent que l'enfouissement du câble pour l'alimentation basse Tension du nouveau poste est en cours. Les travaux de terrassement devraient intervenir le 28/03/2023 pour une durée de 7/8 semaines maximum (jusqu'à mi-mai). Le basculement est prévu en avril 2023.

Il restera quelques points à régler (manque une gaine fibre optique pour une habitation et un conflit en cours avec un résident).

## OBJET : PROJETS COMMUNAUX

L'Assemblée regrette le manque de stationnement sur la commune et en particulier aux abords du centre-village. Il ne reste pas beaucoup de terrains non construits. Il faudrait interroger le(s) propriétaire(s) des terrains libres pour connaître leur(s) condition(s) de vente. Plus la commune attend, plus il sera difficile de trouver un terrain où il sera possible de stationner.

Il en est de même pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente. La commune est toujours à la recherche d'un terrain pour la création de ce nouvel espace public.

## OBJET : URBANISME : CONTENTIEUX EN COURS

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'avancée des divers recours déposés ou non au Tribunal Administratif :

- Monsieur Luc BLANC : décision d'opposition sur la DP03010720R0005 datée du 25/09/2020 - Audience du 17/01/2023 – Requête rejetée – frais irrépétibles à verser : 1200 €.

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur Olivier RIBIERE/Madame Christelle JUST : décision d'opposition sur la PC03010720R0008 datée du 05/09/2021 - Audience prévue le 14/02/2023.
- Monsieur Régis VINCENT : Recours pour excès de pouvoir contre la délibération d'approbation du PLU intenté par Monsieur Régis VINCENT – Mémoire à déposer par l'avocat.
- SCEA TREBILLON : décision d'opposition sur le PC03010722R0007 datée du 24/11/2022 – Dépôt d'une demande de recours gracieux.

### OBJET : URBANISME : QUESTIONS DIVERSES

#### 1) CONCOURS AGRICOLES 2023 : Prix d'Excellence – Félicitations du Conseil Municipal

Monsieur Didier CATUOGNO fait part à l'Assemblée de l'obtention, par Monsieur Gilles GRANIER, du Prix d'Excellence du Concours Général Agricole 2023. Ce prix lui a été remis par Monsieur Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

C'est la plus haute distinction de France qui récompense un producteur tous les ans pour l'excellence de ses résultats au concours général. L'Assemblée félicite Monsieur Gilles Granier pour son prix.

#### 2) CALAMITES AGRICOLES – SECHERESSE 2022

Monsieur Didier CATUOGNO informe l'Assemblée du classement de la commune d'ESTEZARGUES en tant que commune sinistrée au titre des calamités agricoles à la suite de la sécheresse de 2022. Cette reconnaissance porte sur les pertes de récoltes sur les surfaces fourragères.

L'information a été adressée par mail aux agriculteurs de la commune le 8/02/2023.

#### 3) URBANISME – Campagne de rappel de dépôt des Déclarations attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Monsieur Didier CATUOGNO informe l'Assemblée que la mairie enverra une relance à toutes les personnes ayant déposées une demande d'urbanisme et qui n'ont pas déposé leur déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). La démarche est en cours.

Fin de séance à 20h45